



DIGITAL AQUITAINE

**Petit guide pratique
pour les élections
des Représentant(e)
s au Conseil
d'administration**

////////////////

Table des matières

I.	A savoir avant de commencer.....	3
	La gouvernance de Digital Aquitaine est constituée de.....	3
	Les membres adhérents.....	3
	La gouvernance des DomEx.....	3
II.	Les élections.....	4
	L'Assemblée générale électorale se déroulera en deux phases.....	4
	Tout commence lors de l'adhésion.....	5
	Une adhésion = 1 vote, voire plus.....	6
	Une adhésion = 1 candidature ?.....	6
	Un adhérent ne peut être élu qu'à un seul titre !.....	6
	Calendrier des élections.....	6
III.	Vote en ligne.....	7
	Anonymisation / Authentification.....	7
	Intégrité.....	7
	Traçabilité.....	7
	Email = identifiant pour le vote:.....	7
	1 clef d'authentification pour chaque scrutin.....	7
	Concernant les pouvoirs.....	8
	Vérification préalable de l'email du Votant.....	8
	Schéma du vote en ligne.....	8
	Glossaire.....	8
IV.	FAQ – Générale des élections 2019.....	9
V.	FAQ : Phase 1 – Vote pour les DomEx.....	10
VI.	FAQ : Phase 2 – Vote pour les Collèges.....	12
	Vos contacts.....	14

I. Avant de commencer

Quelques points à savoir avant de se lancer dans les élections

////////////////////



La gouvernance de Digital Aquitaine est constituée :

- d'une Assemblée générale réunissant tous les membres adhérents

Les membres adhérents

- Sont des personnes morales uniquement
- Qui par leur nature appartiennent à un seul Collège
- Qui s'acquittent d'une cotisation annuelle
- Et choisissent 1 ou plusieurs DomEx selon leurs sujets d'intérêt lors de leur adhésion

- d'un Conseil d'administration élu par les membres : comprenant les Elus Représentant(e) les DomEx et les Collèges. Au total 34 postes :

-  6 Eti-GG
-  12 PME
-  5 Recherche et Formation
-  4 Utilisateurs
-  5 Institutionnels
-  2 Investisseurs

- d'un Bureau élu par le Conseil d'Administration : comptant à minima 4 postes la/le Président(e), Trésorier(e), Vice-Président(e)-délégué(e), Secrétaire et autant de Vice-Président(e) que de DomEx.

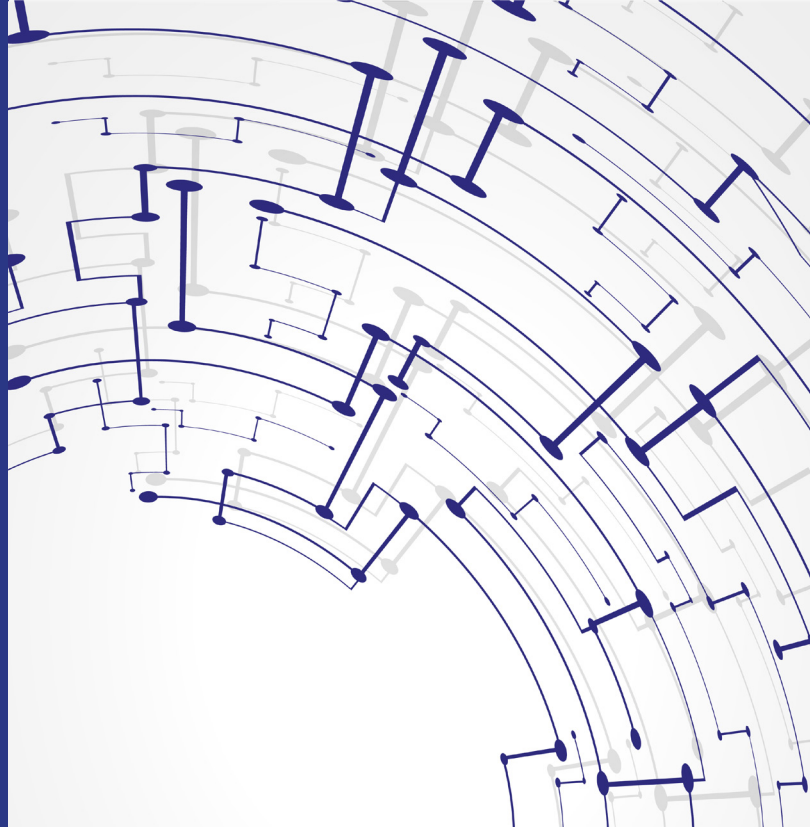
- La gouvernance des DomEx : constituée à minima 2 postes (Représentant(e) et Référent(e) au budget) siégeant au Conseil d'Administration, élus par les membres du DomEx. Le Représentant(e) fait partie du Bureau avec le titre de Vice-Président en charge du DomEx concerné.

Cependant afin de piloter efficacement ses actions, chaque DomEx est invité à compléter cette gouvernance par un Comité de pilotage (Copil). Bien que conseillée, sa mise en place est facultative et sa composition, et son mode de fonctionnement sont libres.

II. Les élections

Les élections comprennent deux phases : les élections des Représentant(e)s des DomEx, puis celle pour les Représentant(e)s des Collèges

////////////////////



L'Assemblée générale électorale se déroulera en deux phases

Phase 1 : Élection des Représentant(e)s des DomEx

Les membres des DomEx élisent (1), au sein de chaque DomEx, leurs Représentant(e)s (2) au Conseil d'administration de Digital Aquitaine, à savoir :

- Le(a) Représentant(e) du DomEx,
- Le(a) Référent(e) au budget.

Ces 2 membres siègent au Conseil d'administration. Pour chaque DomEx, au moins 1 de ces 2 membres élus doit être issu du Collège PME.

Le(a) Représentant(e) du DomEx siège au Bureau avec le titre de Vice-Président(e) de Digital-Aquitaine.

(1) Chaque adhérent est appelé à voter dans le(s) DomEx choisi(s) lors de son adhésion.

(2) Chaque DomEx est libre de définir sa gouvernance comme il l'entend : (nombre et fonction des élus), comptant ces deux Représentant(e)s.

Pour l'élection, les membres choisissent un «ticket» composé de deux candidats co-listiés, positionnés sur les postes respectifs de Représentant(e) et Référent au budget.

Une fois élus, les Représentant(e)s des DomEx occupent, de fait, une place au Conseil d'administration dans leurs Collèges respectifs.

Phase 2 : Élection des Représentant(e)s des Collèges

Pour la Phase 2, sont à pourvoir, pour chaque Collège, les postes d'administrateurs non pourvus à l'issue de la Phase 1.

Chaque candidat(e) propose sa candidature au titre du Collège auquel il appartient.

Les membres élu(e)s à l'issue de la Phase 1 ne peuvent pas être candidats lors de la Phase 2.

Tout commence lors de l'adhésion

<https://digital-aquitaine.com/adhesion/>

Lors de l'adhésion, c'est l'occasion de :

1) Choisir son ou ses DomEx :



Commerce connecté



SMART4D

Simulation, réalité virtuelle



TIC SANTÉ

Santé connectée



TOPOS

Mobilité,
transports intelligents,
applications satellitaires

Et/ou si ces propositions ne correspondent pas à toutes vos attentes, de contribuer à l'émergence de nouveaux DomEx (appelée communauté Émergences) :

Cas de la communauté Émergences :

Les adhérents qui choisissent de contribuer à l'émergence de nouveaux thèmes, et qui ne choisissent pas 1 des 4 DomEx actuellement proposés, sont statuairement dénommés hors-DomEx, cette désignation est remplacée dans tous les documents de communication par «communauté Émergences».

Les membres dont il est question ne participent pas à la première phase de l'élection. La «communauté Émergences» est statuairement représentée par le Bureau et animée sous sa responsabilité.

2) Et valider son Collège

Lors de son adhésion, chaque membre précise la nature de son organisation (Objet de l'entité morale adhérente) dont il découle son Collège d'appartenance (exemples non exhaustifs) :

- une entreprise pourra faire partie du Collège « ETI et grandes entreprises » ou du Collège « Petites et moyennes entreprises » en fonction de son effectif salarié,
- ou du Collège « Utilisateur » selon son activité,
- une école, une université, un laboratoire de recherche feront partie du Collège « Recherche et formation »,
- une collectivité, une organisation parapublique, etc. feront partie du Collège « Institutionnels ».

C'est de l'adhésion que découle ce qui suit.

Une adhésion = 1 vote, voire plus...

Chaque adhérent est inscrit dans :

Phase 1 - Chaque liste électorale de chaque DomEx qu'il a choisi lors de son adhésion :

1 liste par DomEx et l'adhérent peut être inscrit dans plusieurs listes-DomEx s'il a choisi plusieurs DomEx.

Phase 2 - La liste électorale de son Collège :

1 seule liste par Collège, et l'adhérent n'est inscrit que dans une seule liste-Collège.

3 exemples :

1 adhérent à 1 seul DomEx votera 2 fois : 1 fois en phase 1 dans son DomEx et 1 fois en phase 2 dans son Collège

1 adhérent ayant choisi 3 DomEx votera 4 fois : 3 fois en phase 1 : autant de fois que de DomEx et 1 fois en phase 2 dans son Collège

1 adhérent ayant choisi la Communauté Emergence (et aucun des 4 DomEx existants) votera 1 seule fois : pas de vote dans la phase 1 (cf encadré ci-dessus) et 1 fois en phase 2 dans son Collège.

Une adhésion = une candidature ?

Un adhérent ne peut présenter sa candidature que dans chaque liste dans laquelle il est inscrit (DomEx et/ ou Collège)

S'il est inscrit dans plusieurs DomEx, il peut présenter sa candidature dans chacun d'eux, et également dans son Collège.

Un adhérent ne peut être élu qu'à un seul titre

Soit au titre de Représentant(e)/Référént(e) d'un DomEx :

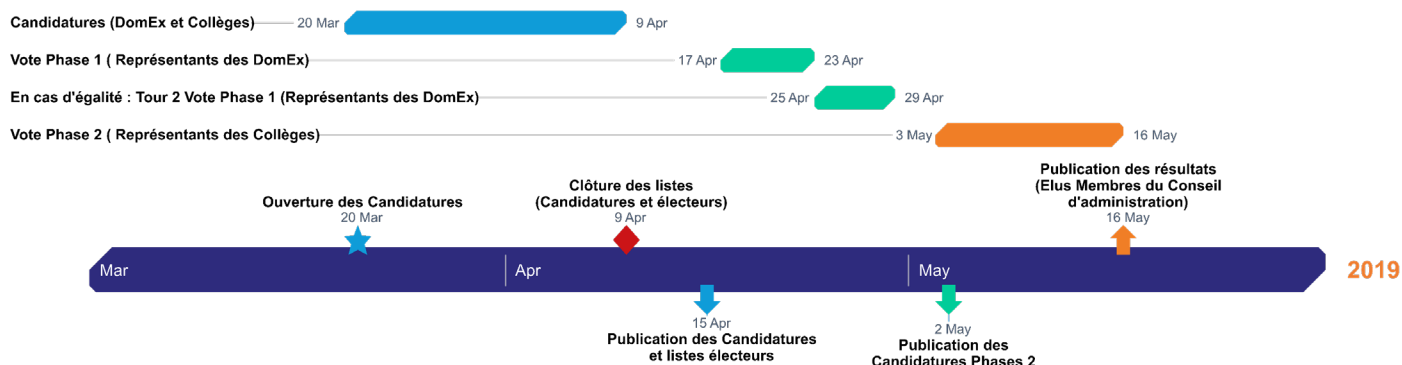
En cas d'élection dans plusieurs DomEx du même adhérent (au sens entité morale), celui-ci choisi le DomEx qu'il souhaite représenter, le(s) autre(s) DomEx, où il a été élu, doit ou doivent procéder à une nouvelle élection.

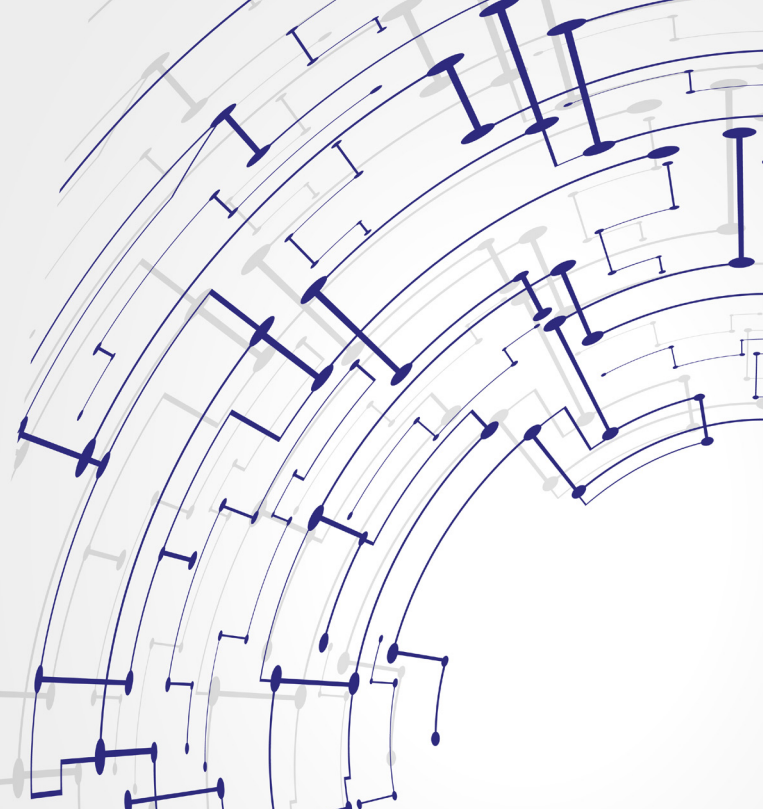
Soit au titre de Représentant(e) d'un Collège :

Les membres élus à l'issue de la Phase 1 (Représentant(e) ou Référént(e) DomEx) qui seraient candidat(e)s dans leur Collège, voient, lors la phase 2 de l'élection, leur candidature retirée de leur Collège et conservent leur poste de Représentant(e)/Référént(e) DomEx.

Calendrier des élections

- 19/03** : Diffusion du règlement électoral (ce guide) [FAQ PAGE 9](#)
- 20/03** : Ouverture des candidatures au Conseil d'administration (DomEx et Collèges)
- 09/04** : Date limite pour candidater
- 09/04** : Date limite d'inscription sur les listes des électeurs
- 15/04** : Publication des candidatures (à jour de leur adhésion)
- 15/04** : Publication des listes des électeurs
- 17/04 – 02/05** : Votes Phase 1 [FAQ PAGE 10](#)
- 23/04** : Dépouillement Phase 1
- 25/04 – 29/04** : Votes tour n°2 si égalité
- 29/04** : Dépouillement tour n°2
- 02/05** : Publication des candidatures éligibles en Phase 2
- 03/05 – 16-05** : Votes Phase 2 [FAQ PAGE 12](#)
- 16/05** : Dépouillement Phase 2 en séance de l'Assemblée générale
- 16/05** : Communication de la composition finale du Conseil d'administration





IV. Votes en ligne

L'élection se déroulera en ligne : ce dispositif vient se substituer à un vote présentiel de type vote à bulletin secret

////////////////////

Anonymisation / Authentification

Le dispositif de vote électronique utilise 2 systèmes assurant la stricte séparation des inscrits (mandataires) et des votes exprimés.

Une première plateforme¹, administrée sous la responsabilité d'un huissier de justice, délivre une clef unique d'authentification pour chaque email des mandataires inscrits dans les listes des électeurs. Ces clefs d'authentification sont transmises à chacun des mandataires afin de garantir leur anonymat et leur permettent l'accès à la seconde plateforme de vote.

Intégrité

Cette seconde plateforme² assure l'intégrité du processus de chaque scrutin (quorum, délibérations, candidatures, périodes, et dépouillement). Celle-ci n'est accessible que pendant les périodes de votes prédéfinies et son accès n'est possible qu'avec une clef authentification.

Traçabilité

Lors de l'ensemble du processus, les plateformes utilisent des transactions sécurisées et ne déposent pas de cookies pour tracer les historiques et favoris des mandataires. Seule la plateforme de vote conserve l'horodatage de chaque vote.

Email = identifiant pour le vote

Pour chaque scrutin, l'entité morale adhérente ne pourra voter qu'à travers l'unique adresse email de son mandataire. Celle-ci sera présente dans chaque liste d'électeurs du(des) DomEx et dans celle de son unique Collège.

1 clef d'authentification pour chaque scrutin

Chaque phase d'élection correspond à un scrutin ou plus si égalité. Après l'authentification de son email sur la plateforme de l'huissier, le mandataire recevra une clef à usage unique. Cette clef n'est valable que pour le scrutin en cours (phase 1 ou phase 2). Même non utilisée elle ne donne pas accès au scrutin suivant. NB : Lors de la phase 1 (vote par DomEx), quels que soient le nombre de DomEx choisi le mandataire recevra une seule clef. L'usage de cette clef sur la plateforme de vote lui permettra d'accéder à l'élection de tous les DomEx correspondants à son profil. Le vote du mandataire ne sera pris en compte qu'une fois ses choix exprimés (choix ou blanc) dans tous les DomEx concernés.

Concernant les pouvoirs

D'une part, le dispositif de vote électronique et d'autre part la période de vote (plusieurs semaines avant l'Assemblée générale) permettent une plus grande implication des membres lors des scrutins électifs. Ce dispositif ne permet pas de gérer les pouvoirs.

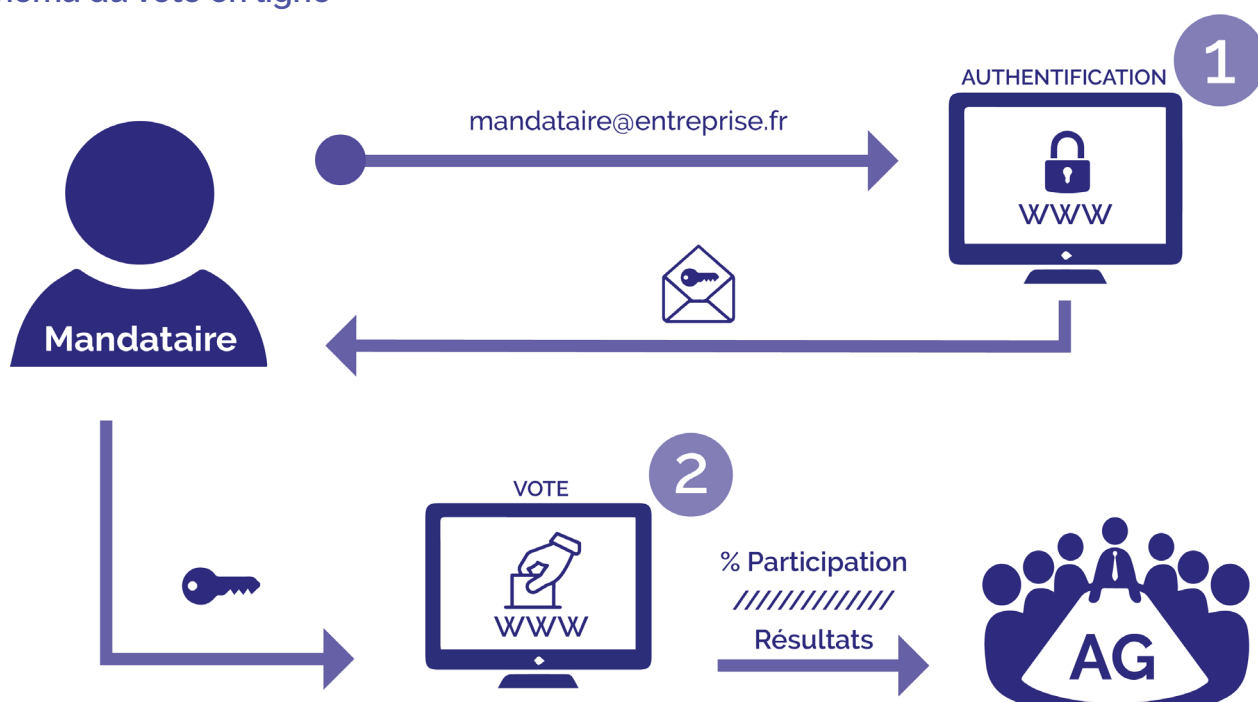
Vérification préalable de l'email du Votant

Dès la publication du règlement électoral, soit à partir du 20 mars et jusqu'à la date limite de clôture des listes électorales, nous effectuerons une vérification de l'email de la personne pressentie pour voter lors l'Assemblée générale.

Pendant cette période, en cas de difficultés, ou d'interrogation, **contactez nous** !

Aucune modification, ne sera possible après la publication des listes électorales

Schéma du vote en ligne



Glossaire

Membre ou Adhérent : Entité morale adhérente à DIGITAL AQUITAINE, à jour de sa cotisation annuelle

Mandataire : Personne physique habilitée à représenter le Membre/Adhérent

Liste des électeurs : Liste des mandataires qui prennent part à un scrutin

Ticket : Liste de deux candidat(e)s co-listié(e)s positionné(e)s respectivement sur les postes de Représentant(e) et Référent du budget d'un DomEx.

Scrutin : L'ensemble des opérations permettant à une liste d'électeur de procéder à un vote.

Phase de Vote : L'ensemble de scrutins permettant d'élire des Représentant(e)s (il peut y avoir plusieurs scrutins dans la même phase notamment en cas d'égalité)

Représentant(e)s au Conseil d'Administration : Liste cumulée des élus, Représentant(e)s des DomEx et Représentant(e)s des Collèges

IV. FAQ - Générale des élections 2019

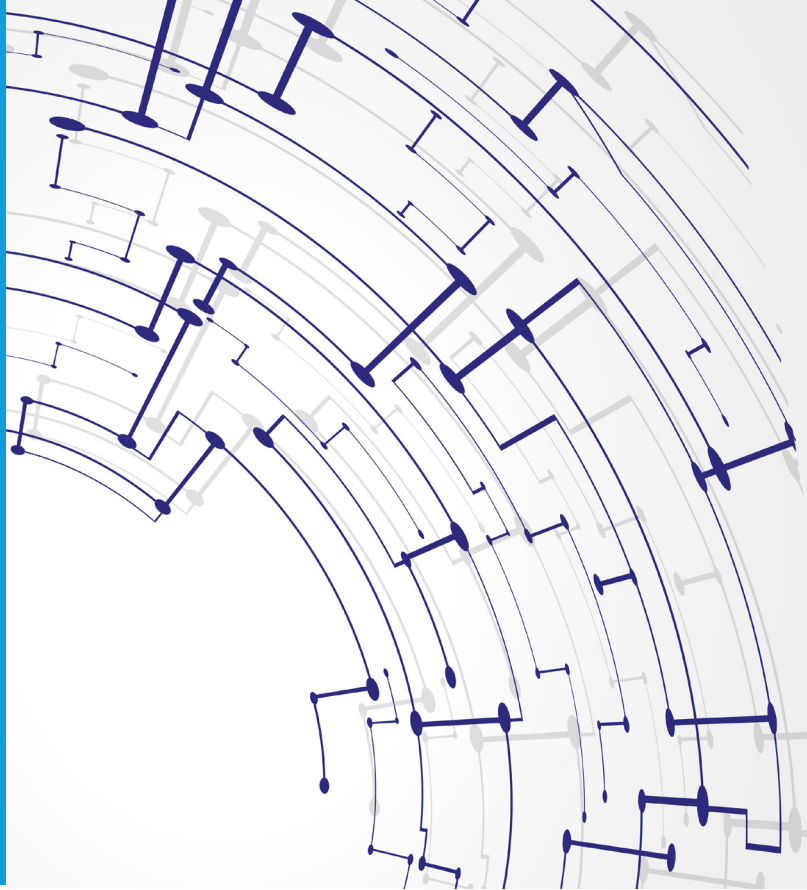
Les réponses aux questions que vous pourriez vous poser

////////////////////

Candidature :

http://bit.ly/AG160519_Candidature

Date limite : mardi 9 avril - 18h



Est-il nécessaire d'être adhérent pour voter et/ou être candidat lors de l'Assemblée générale de Digital Aquitaine ?

Oui, seuls les adhérents de Digital Aquitaine pourront voter pour en élire le Conseil d'administration et/ou être candidat(e)s.

Ce sont des entités morales qui adhèrent, pas des personnes physiques. Chaque entité morale, au moment de son adhésion, désigne une personne physique comme Représentant(e), habilité à voter en son nom.

Comment puis-je savoir si mon entité est adhérente ?

L'adhésion d'une entreprise ou d'une organisation ouvre le droit à participer aux activités du pôle à l'ensemble de ses salariés. Rapprochez-vous des personnes décisionnaires de cette adhésion (DG, DirCom, ...) ou en dernier recours, contactez-nous.

Je m'aperçois que mon entité n'est pas adhérente, peut-elle encore le devenir ?

Oui, le plus tôt étant le mieux, <https://digital-aquitaine.com/adhesion/>. Vous avez jusqu'au 9 avril pour adhérer. Passé cette date vous pourrez toujours devenir adhérent et participer aux activités proposées par le pôle, mais vous ne pourrez pas voter pour ces élections.

Je pense être adhérent, comment m'assurer que mon adhésion est bien valable et que je pourrai voter pour l'élection du Conseil d'administration de Digital Aquitaine ?

Merci de vous rapprocher de votre contact habituel au sein de l'association (animateur DomEx, secrétariat, direction, ...) pour valider ce point.

Je souhaite voter pour élire le Conseil d'administration de Digital Aquitaine – ai-je jusqu'au dernier moment pour devenir membre ?

Non, pour permettre aux organisateurs de l'Assemblée générale de stabiliser les listes électorales et garantir un scrutin serein, vous avez jusqu'au 9 avril au plus tard.

A quoi sert ce Conseil d'administration ?

Ce Conseil d'administration, renouvelable tous les deux ans, a notamment en charge :

- la validation de la stratégie du pôle,
- la reconnaissance des DomEx,
- la validation de la feuille de route du pôle, de son budget,

A chaque début de mandature (tous les deux ans), il élit le(la) Président(e) et valide la composition du Bureau qui pilote au quotidien les activités du pôle, en lien avec la Direction.

V. FAQ : Phase 1 - Vote pour les DomEx

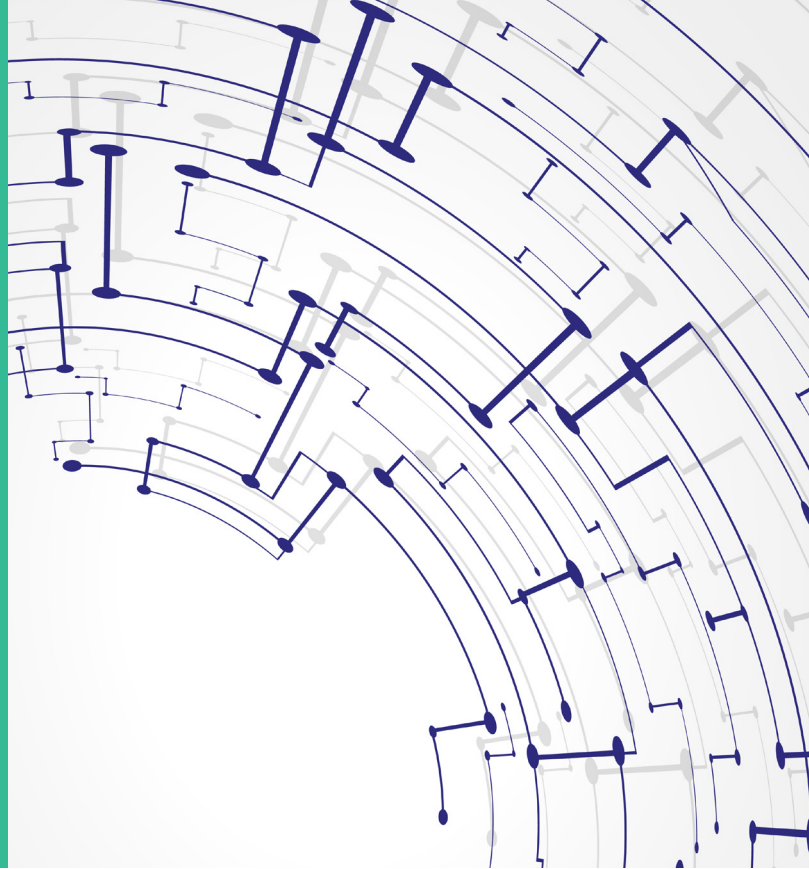
Les réponses aux questions que
vous pourriez vous poser

////////////////////

Candidature :

http://bit.ly/AG160519_Candidature

Date limite : mardi 9 avril - 18h



C'est quoi la gouvernance des DomEx ?

Au sein de Digital Aquitaine les DomEx représentent des groupes d'adhérents qui partagent des intérêts communs (marchés, technos, usages, territoire, ...). A ce titre il est naturel que chacun de ces groupes bénéficie d'une instance propre pour piloter ses actions et ses orientations. C'est cette instance que l'on appelle gouvernance ou comité de Pilotage.

J'ai lu dans votre guide qu'il y avait une communauté « Emergences ». A-t-elle également une gouvernance ?

Absolument ! Mais ce n'est pas l'objet de la phase 1. En effet la Communauté « Emergences » étant statutairement représenté par le Bureau et animée sous sa responsabilité.

Est-ce que je peux faire partie de la gouvernance d'un DomEx ?

Oui, deux possibilités

- soit en candidatant sur l'un des postes élus lors de la phase 1 : Le Représentant(e) ou le Référent budgétaire.
- soit en participant au « Copil » du DomEx, selon son fonctionnement, mais ce n'est pas l'objet de l'élection actuelle

Combien y-a-t-il de places dans les gouvernances des DomEx ?

Cela dépend. Chaque DomEx est libre de choisir le nombre de poste et le rôle de ces postes au sein de la communauté, cependant lorsque ce « Copil » est mis en place, ce doit être sous l'égide du Représentant(e) et du Référent budgétaire du DomEx.

Sa composition, et son mode de fonctionnement sont libres.

Peut-il y avoir plus de deux postes réservés au Conseil d'administration pour chaque DomEx ?

Non, cela permet de garder un équilibre entre les DomEx au sein du Conseil d'administration.

Qui peut voter pour choisir les Représentant(e)s des DomEx au Conseil d'administration de Digital Aquitaine ?

Les adhérents (1 personne par entité morale à jour de sa cotisation) qui ont choisi le DomEx en question lors de leur adhésion.

Si vous avez choisi plusieurs DomEx, vous pourrez voter dans chacun d'eux.

Quel est le rôle de ces 2 élus ?

Ils auront respectivement les titres de : Vice-Président de Digital Aquitaine pour le DomEx concerné et la fonction de Référent au budget pour ce DomEx. Le Vice-Président participera au Bureau de Digital Aquitaine.

Comment puis-je connaître les DomEx dans lesquels je peux voter ?

Ce sont les DomEx que vous avez choisis lors de votre adhésion (ils apparaissent notamment sur votre facture d'adhésion).

Mais pour plus de sûreté, les listes d'électeurs seront publiées au plus tard le 15 avril.

Quelles sont les règles en cas d'égalité ?

En cas d'égalité, et si le nombre d'élus est supérieur au nombre de postes à pourvoir, et tant qu'il demeurera une égalité, il sera procédé à nouveau vote entre les candidats concernés.

Je souhaite être candidat au Conseil d'administration pour mon DomEx, dois-je également trouvé un(e) co-listié(e) pour nous présenter ?

Oui, c'est le principe du «ticket», valide s'il comprend deux candidat(e)s.

Est-ce que je peux être co-listié ou co-listière sur plusieurs «tickets» ou dans plusieurs DomEx ?

Rien ne vous en empêche mais attention : vous ne pouvez avoir qu'un seul poste au Conseil d'administration.

Si vous êtes élu(e) dans plusieurs «tickets», vous devrez choisir le ou les «tickets» que vous adonnez (et le ou les co-listié(e)s concerné(e)s) pour n'en garder qu'un seul.

Si je fais déjà partie dans la gouvernance d'un DomEx, mais ne suis ni le Vice-Président ni le Référent budgétaire, puis-je être élu(e) comme Représentant(e) d'un autre DomEx ?

Oui, puisque dans le premier cas vous n'occupez pas de poste au Conseil d'administration, la règle « Un adhérent (entité morale) ne peut être élu au Conseil d'administration qu'une seule fois » est donc respectée.

Je suis élu(e) dans la gouvernance d'un DomEx, (le Vice-Président ou Référent budgétaire), puis-je être élu(e) comme Représentant(e) d'un autre DomEx ?

Non, car dans ce cas vous occuperiez 2 postes au Conseil d'administration. Si cela devait arriver, vous devrez choisir le DomEx 1 que vous souhaitez représenter.

Je suis élu(e) Représentant(e) ou Référent budgétaire d'un DomEx, puis-je être candidat(e) comme Président(e) de Digital-Aquitaine ?

Non et c'est le seul cas où ce n'est pas possible.

J'ai trouvé mon co-listié, ma co-listière, cela suffit-il pour constituer un «ticket» ?

Non, il faut préciser lors de la candidature sur quel poste chacun des co-listié(e)s est positionné(e) et vérifier qu'au moins l'un(e) d'entre eux représente une PME.

Je souhaite candidater dans deux tickets : comment l'indiquer dans le formulaire de candidature ?

Il est possible d'être candidat dans deux tickets. Pour cela, contactez-nous avant de poster votre candidature

VI. FAQ : Phase 2 - Vote pour les Collèges

Les réponses aux questions que
vous pourriez vous poser

////////////////////

Candidature :

http://bit.ly/AG160519_Candidature

Date limite : mardi 9 avril - 18h



Quels sont les Collèges pour lesquels il y a des postes à pourvoir ?

Théoriquement, tous.

Mais dans la pratique nous ne saurons exactement combien il y a de siège à pourvoir pour chaque Collège qu'à l'issue de la première phase.

Pourquoi ? 3 exemples pour illustrer cette question :

Exemple 1 : Les 4 DomEx élisent uniquement des Représentant(e)s PME soit 8 postes :

Il reste 4 postes à pourvoir dans le Collège PME pour la phase 2, et dans les autres Collèges tous les postes sont à pourvoir.

Exemple 2 : Les 4 DomEx élisent 4 Représentant(e)s PME (c'est le minimum) :

Il reste 8 postes à pourvoir dans le Collège PME pour la phase 2

Mais il faut regarder quels sont les profils des 4 autres Représentant(e)s, supposons qu'il y en ait 1 dans chacun des autres Collèges suivants : Grand-Groupe, Utilisateur, Formation, Institution :

Il reste 5 postes à pourvoir dans le Collège Grand-Groupe pour la phase 2

Il reste 4 postes à pourvoir dans le Collège Formation-Recherche pour la phase 2

Il reste 3 postes à pourvoir dans le Collège Utilisateur pour la phase 2

Il reste 4 postes à pourvoir dans le Collège Institution pour la phase 2

Exemple 3 : Les 4 Domex élisent 4 Représentant(e)s PME, 4 Représentant(e)s dans le Collège Utilisateurs

Il reste 8 postes à pourvoir dans le Collège PME pour la phase 2

Il reste 0 postes à pourvoir dans le Collège Utilisateurs pour la phase 2

Et tous les postes des autres Collèges restent à pourvoir pour la phase 2 soit :

6 postes dans le Collège Grand-Groupe

5 postes dans le Collège Formation-Recherche

5 postes dans le Collège Institution

Pourquoi voter pour des Représentant(e)s des Collèges puisqu'on vient déjà de voter pour les DomEx.

La composition du Conseil d'administration est pensée pour équilibrer la représentation des adhérents (dont la majorité est aux entreprises et aux PME), indépendamment du nombre de DomEx.

Or à l'issue de la phase 1 nous aurons 4 DomEx représentés au Conseil d'administration soit 8 postes.

Le Conseil d'administration comportant 34 postes, il faut donc voter pour élire les Représentant(e)s des 26 postes restants.

N'importe qui peut candidater pour représenter son Collège ?

Oui, ou presque puisque pour représenter son Collège, il faut y appartenir, et donc être adhérent. Mais il y a également une autre restriction : les membres élus à l'issue de la phase 1 (élection des DomEx) ne peuvent pas se présenter, sinon ils seraient élus 2 fois.

Je suis déjà candidat pour représenter un DomEx au Conseil d'administration, c'est un problème ?

Non, au stade de la candidature, il n'y aucune restriction, vous pouvez être candidat dans toutes les listes électorales auxquelles vous appartenez.

Mais, in fine, vous ne pouvez pas être élu au Conseil d'administration à plusieurs titres.

Je fais partie de la gouvernance d'un DomEX mais ne suis ni le Vice-Président(e) ni le Référent(e) budgétaire, puis-je être élu(e) comme Représentant(e) de mon Collège ?

Oui, puisque dans le premier cas vous n'êtes pas élu au CA et la règle « Un adhérent (entité morale) ne peut être élu au Conseil d'administration qu'une seule fois » est respectée.

Je suis élu(e) comme Représentant(e) d'un DomEX au CA, soit comme Vice-Président(e), soit comme Référent budgétaire, puis-je être élu(e) comme Représentant(e) mon Collège ?

Non, pendant la période de candidature vous aviez également proposé votre candidature au titre de votre Collège, celle-ci sera automatiquement retirée lors de la phase 2 du Vote.

Quelles sont les règles en cas d'égalité ? Comment procède-t-on ?

En cas d'égalité, et si le nombre d'élus est supérieur au nombre de postes à pourvoir et tant qu'il demeurera une égalité, il sera procédé à nouveau vote entre les candidats concernés.

Exemples :

Il y a 3 postes à pourvoir : Les deux premiers candidats sont à égalité de voix. Ils sont élus et le troisième candidat ayant obtenu le plus grand nombre de voix également.

Il y a 3 postes à pourvoir : le candidat ayant obtenu le plus grand nombre de voix est élu, et les 3 suivants sont à égalité. Il est procédé à un second tour pour départager ces trois candidats uniquement.



Vos contacts

Pour les DomEx (Candidatures communautés) :

Club Commerce Connecté : Eric Culnaërt, e.culnaert@adi-na.fr

Smart4D : Barbara Peneau, bpeneau@digital-aquitaine.com

TIC santé : Gaëlle Raboyeau, g.raboyeau@adi-na.fr

Topos : Camille Coste, ccoste@digital-aquitaine.com

Pour les élections (Candidatures Collèges, votes) :

Antoine Lamarche, alamarche@digital-aquitaine.com

Vincent Ribes, vribes@digital-aquitaine.com

Digital Aquitaine,
36 bis cours Maréchal Juin
33000 Bordeaux

Avec le soutien de

